



POLE ADMINISTRATIF

SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire
Tél : 04.77.92.28.70

PV N°2 publié le 01/09/2026

Réunion du lundi 31 août 2026

CALENDRIER DES RELEVES CLUBS - SAISON 2026/27

Afin de faciliter la gestion financière des clubs, nous vous informons du calendrier des relevés pour la saison 2026/27 :

Relevé n°1 : solde au 30 juin 2026

→ Paiement à effectuer au plus tard le 30 septembre 2026

Relevé n°2 : solde au 1er décembre 2026

→ Paiement à effectuer au plus tard le 15 décembre 2026

Relevé n°3 : solde au 30 mars 2027

→ Paiement à effectuer au plus tard le 15 avril 2027

Les clubs seront informés du montant à régler avant chacune de ces échéances, par courriel adressé à la messagerie officielle du club

Par ailleurs, les clubs qui souhaitent opter pour le prélèvement automatique sont invités à en faire la demande par mail à l'adresse suivante : district@loire.fff.fr

DISPOSITIF « PASS SPORT »

Le « **PASS SPORT** » est reconduit pour la saison 2026/27

Le « **PASS SPORT** » évolue pour la saison 2026/27 avec un dispositif renforcé, conformément aux engagements pris par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances 2026 : un montant de **50 €**, un public élargi et une aide complémentaire inédite pour accompagner les familles dans la durée.

Vous trouverez l'ensemble des informations pratiques et des ressources officielles sur le lien suivant :

[Le dispositif Pass Sport de retour pour la rentrée 2026 | sports.gouv.fr](https://sports.gouv.fr)

COUPE DE FRANCE FEMININES

Tour de cadrage : week-end des 12 et 13 septembre 2026

1er tour : week-end des 19 et 20 septembre 2026, à 14 h30 (entrée des clubs de R2)

Rappel règlement

Art 7.3 - Licences, qualifications et participation

1/ Les dispositions des Règlements Généraux et de ses Statuts s'appliquent dans leur intégralité à la Coupe de France Féminine

2/ Les joueuses doivent être qualifiées en conformité avec les Règlements Généraux. Les conditions de participation à la Coupe de France Féminine sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueuses mutées est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF. Toute joueuse autorisée à participer régulièrement au championnat disputé par l'équipe première du club peut prendre part à l'épreuve. **Les joueuses licenciées U16F, U15F et moins ne sont pas autorisées à participer à cette épreuve. Les joueuses licenciées U17F peuvent participer, sous réserve du respect des dispositions prévues à l'article 73 des Règlements Généraux de la FFF**

Art 9 - Classification des terrains

Lors de l'éventuel tour préliminaire et des deux premiers tours, les rencontres peuvent avoir lieu sur un terrain T7 ou T7 SYN, avec éclairage E7 minimum

3EME TOUR DE LA COUPE DE FRANCE « CREDIT AGRICOLE »

Les clubs qualifiés sont invités à assister au tirage au sort du 3^{ème} tour de la Coupe de France « Crédit Agricole » qui se déroulera le **mercredi 2 septembre à 18h**, à l'établissement de Cournon d'Auvergne de la LAuRAFoot (63800), 13 rue Bois Joli.

Le tirage sera à suivre en direct sur le site Internet de la Ligue, ainsi que sur sa chaîne YouTube.

COUPE LAURAFOOT FEMININE 2026/27

La Commission Régionale des Coupes vous informe de l'ouverture, via FOOTCLUBS, des engagements pour l'édition 2026/27 de la Coupe LAuRAFoot Féminine

Les clubs régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions

Cette coupe est ouverte aux clubs départementaux : si vous souhaitez participer, vous devrez vous inscrire en saison 2026/27, via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe, puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas), puis validez l'ensemble de vos actions

La date limite d'engagement est fixée au **dimanche 27 septembre** (dernier délai).